



BARÈME D'HONORAIRES TRANSACTION

Prix de vente	Honoraires TTC
< 50 000€	5 000€
50 000€ à 100 000€	5 550€
100 001€ à 125 000€	6 000€
125 001€ à 150 000€	6 500€
150 001€ à 175 000€	7 000€
175 001 à 200 000€	7 500€
200 000€ à 225 000€	8 000€
225 001€ à 250 000€	8 500€
250 0001€ à 275 000€	9 000€
275 001€ à 300 000€	9 500€
300 001€ à 350 000€	10 000€
350 001€ à 400 000€	12 000€
> 400 000€	3,5%



M·AGENCE

L'IMMOBILIER QUI A DU COEUR

BARÈME D'HONORAIRES TRANSACTION

- ⌘ Barème en vigueur au 1er novembre 2024
- ⌘ Le taux de T.V.A en vigueur est de 20%.
- ⌘ Les prix de vente affichés s'entendent honoraires inclus.
- ⌘ Honoraires à la charge du vendeur sauf stipulation contraire sur le mandat de vente pouvant prévoir la rémunération de l'agence à la charge de l'acquéreur.
- ⌘ La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017

BARÈME D'HONORAIRES LOCATION

- ⌘ **À la charge du locataire : 8 € / m²** de la surface habitable du logement comprenant la réalisation de l'état des lieux
- ⌘ **À la charge du propriétaire : 8 € / m²** de la surface habitable du logement comprenant la réalisation de l'état des lieux

BARÈME D'HONORAIRES GESTION LOCATIVE

- ⌘ **7,2% TTC** des sommes encaissées pour tout mandat de gestion simple (sans garantie des loyers impayés) d'une durée minimale de 1 an.

Voir conditions auprès de l'agence.